Message du ministre des Affaires communautaires et culturelles

Au nom de nos partenaires de la communauté culturelle de la province, je suis heureux de présenter *Une politique culturelle pour l'Île-du-Prince-Édouard.*

Le présent document de politique est un outil qui aidera les ministères du gouvernement ainsi que nos partenaires des industries artistique, patrimoniale et culturelle à reconnaître et à adopter les principes régissant nos stratégies et actions dans cet important domaine. La collaboration mutuelle garantira non seulement la survie, mais également le développement de notre identité culturelle.

Notre culture collective englobe notre diversité et prône l'engagement à l'excellence. Nous ferons honneur au passé et bon accueil au futur – en étant confiants que la culture est un des signes distinctifs de notre communauté.

Bien que ce document soit une déclaration d'engagement envers la culture, il n'est pas une fin en soi. Il représente une nouvel engagement à l'endroit de la culture, un engagement de tous les instants. J'espère que la direction définie dans *Une politique de la culture pour l'Île-du-Prince-Édouard* représentera un nouveau départ pour les stratégies que nous voulons mettre en œuvre en nous appuyant sur une vision partagée et sur les forces actuelles de nos industries artistique, patrimoniale et culturelle.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Elmer MacFadyen
Le ministre des Affaires communautaires et culturelles

Une politique culturelle pour l'Île-du-Prince-Édouard

« La culture n'a besoin d'aucune autre justification pour être appuyée que le profond besoin social qu'elle existe. Toute société, toute nation, toute province, aspire à une identité forte et cette identité est largement fondée sur la culture. »

– La culture... un trésor en soi p.7

Il est difficile de définir la culture. Il s'agit d'un large concept qui englobe de nombreuses sphères de l'activité humaine. Dans des termes simples, la culture est un mode de vie. Lorsque les gens pensent à leur culture, ils songent souvent à leurs valeurs, à leurs croyances, à leur patrimoine, à leur langue et à l'originalité de leur expression créatrice. Ce sont-là les éléments qui distinguent toute société donnée. Les aspects de notre culture s'expriment dans nos milieux artistique, culturel et patrimonial; lorsque ces derniers sont dynamiques et féconds, notre société l'est également.

Ce sont les gens, et non les gouvernements, qui créent la culture. À bien des égards, le gouvernement ne fait que refléter la culture d'un peuple. Toutefois, les politiques et les engagements des instances gouvernementales peuvent faire toute la différence au plan du maintien de notre vitalité culturelle.

Le rôle d'un gouvernement moderne et démocratique est de favoriser la liberté d'expression et de faciliter sa diffusion dans toute la société. Il devrait promouvoir la croissance, le développement et le renouveau des arts, de même que l'échange d'idées créatrices.

Ainsi, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard souhaite créer une ambiance au sein de laquelle l'expression de notre culture est valorisée et appuyée grâce à un engagement et à un soutien continus – englobant toute la population – de façon à accroître la sensibilisation, l'éducation et l'accès aux opportunités culturelles.

La politique culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard se veut une structure de principes généraux servant à guider le gouvernement dans sa prise de décisions et dans ses actions en ce qui a trait aux arts, aux industries culturelles et au patrimoine. Elle est aussi un outil de contrôle de la performance du gouvernement dans ces secteurs à la disposition de la population insulaire. Des Insulaires de toutes les régions et de tous les horizons ont contribué à l'élaboration de cette politique; elle reflète leurs idées, leurs préoccupations et leurs espoirs.

Historique

Depuis de nombreuses années, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard encourage avec enthousiasme le développement de la vie culturelle de la province en assurant le fonctionnement d'institutions et d'installations culturelles, en finançant des organismes et des particuliers oeuvrant dans le domaine culturel et en offrant une foule de services liés à la culture. Au fil des ans, le rôle du gouvernement s'est modifié pour s'adapter aux besoins et aux préoccupations en matière de culture. Le développement culturel fait dorénavant partie intégrante du mandat de plusieurs ministères, y compris ceux responsables de la culture, du patrimoine, des bibliothèques, des loisirs, du développement économique, du tourisme et de l'éducation.

Contexte culturel

De nombreux facteurs influencent la culture à l'Île-du-Prince-Édouard, dont notre environnement social, technologique, économique et naturel.

Environnement social
La culture joue un rôle de premier plan quand vient le temps d'animer et d'éclairer la discussion sur des points importants en favorisant la compréhension et l'appréciation de la diversité de l'expérience humaine. La diversité – une partie intégrante de notre vie insulaire – met au défi de nombreuses présomptions traditionnelles liées à notre société. Chacun et chacune d'entre nous vit la culture de l'Île-du-Prince-Édouard de façon différente parce que nos expériences de vie sont modelées par notre langue, notre race, notre origine ethnique et notre spiritualité. Chaque jour, nous sommes plus conscients de notre culture en tant qu'entité dynamique, organique et en évolution. Les Insulaires prennent part aux activités culturelles à des degrés variés selon leur sensibilisation, leur niveau d'instruction, leur expérience, leur acceptation et leur accès à celle-ci.

Environnement technologique
Deux des principaux facteurs qui influencent notre conception de qui nous sommes en tant qu'Insulaires sont l'histoire de notre partage de l'endroit et le legs d'entreprises créatrices et novatrices. Les évolutions qui en résultent nous ont fait entrer dans le XXI[e] siècle en tant que société moderne, technologique et avancée.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde en évolution rapide de nouveaux médias et de nouvelles technologies qui entraînent des effets importants, tant positifs que négatifs, sur la culture de l'Île-du-Prince-Édouard. D'un côté, la technologie risque d'engendrer l'homogénéisation de l'expression humaine, des idées et des valeurs. D'un autre côté, elle offre de nouvelles formes d'expression diverses et permet la distribution à grande échelle de produits et de services tant nouveaux que traditionnels. Tel que mentionné ci-dessus, la culture en elle-même n'est pas inerte. Notre culture est en changement de la même façon que les modes d'expression, comme l'indiquent les nouvelles technologies de la communication.

Environnement économique
La culture a un important rôle à jouer au plan du développement communautaire, tant au plan géographique que culturel. Dans une société de plus en plus axée sur la connaissance comme la nôtre, l'augmentation des produits médiatiques fondés sur le contenu, la croissance du tourisme culturel et les nouvelles orientations en matière de loisirs et de consommation culturelle sont tous des éléments qui peuvent contribuer à la croissance économique.

Bien que l'appui à la culture puisse se justifier au plan économique ou par sa valeur pour notre identité collective, il est important de mesurer la valeur intrinsèque de la culture. Peu d'Insulaires peuvent imaginer ce que serait la vie sans histoires, sans photos, sans musique et sans danse. La culture doit, d'abord et avant tout, stimuler, combler, fasciner et provoquer les gens. L'expérience culturelle a sans aucun doute des avantages pour le grand public, mais il est impossible de mesurer la valeur qu'elle a pour chacun et chacune d'entre nous si elle ne nous atteint pas intimement.

Environnement naturel
Il est normal – naturel – que notre culture se reflète de façon générale dans notre environnement physique, l'endroit où nous vivons et travaillons, dans nos créations et dans notre mode de vie. Notre degré de respect pour la diversité et l'originalité de notre peuple est un symptôme de notre acceptation de ces éléments dans notre environnement. Sans un tel respect, il est impossible d'atteindre un sain équilibre. Tout comme c'est le cas pour les organismes interdépendants et solidaires, lorsque l'environnement est sain et équilibré, les gens qui y vivent le sont aussi.

Le champ des activité culturelles visées par la présente politique

Les diverses activités culturelles auxquelles les Insulaires participent reflètent nos valeurs culturelles. Ces dernières sont aussi diversifiées que nos personnalités, mais sont influencées par celles des gens qui nous entourent. Nos valeurs évoluent en réaction à notre environnement et à d'autres facteurs et se transforment lorsqu'elles sont transmises d'une génération à une autre. Nous nous tournons vers nos artistes, nos musiciens, nos acteurs, nos écrivains, nos danseurs, nos professeurs, nos historiens, nos dirigeants communautaires et les institutions qui les appuient quand vient le temps de réfléchir à ce que nous sommes et à ce que nous avons été, à nos yeux et aux yeux du reste du monde.

Dans la présente politique, le terme *activités culturelles* fait référence aux activités mises sur pied par des individus, des organismes, des institutions et des entreprises dans le domaine des arts, des industries culturelles et du patrimoine et inclut les activités d'Insulaires de tous les horizons. De cette façon, la politique englobe toute la diversité culturelle de la population et l'ensemble impressionnant des activités mises en oeuvre dans ces domaines. La politique reconnaît aussi l'importance des entreprises culturelles à tous les niveaux, de l'individu à la grande entreprise. La vaste majorité des activités peut être divisée en trois catégories et il importe de comprendre que ces catégories se chevauchent considérablement.

Les arts renvoient à la multitude de disciplines d'expression artistique et aux champs de création que sont l'artisanat, la littérature, les nouveaux médias, les arts de la scène et les arts visuels. Les Arts peuvent être autant un produit de notre société qu'une réaction à celle-ci. Les personnes qui oeuvrent dans ce milieu sont les écrivains, les acteurs, les scénaristes, les photographes, les artistes visuels, les producteurs, les conservateurs, les enseignants de l'art, les promoteurs de spectacles et les administrateurs d'art, tant amateurs que professionnels. Leur public peut être local, régional, national ou international.

Le patrimoine, de son côté, renvoie au secteur qui se préoccupe des éléments témoins de vies personnelles et collectives, passées et présentes. Il s'agit d'individus et d'organismes qui identifient, accumulent, entreposent, conservent, préservent, étudient, interprètent, exposent, transmettent et rendent accessibles du matériel et des expériences patrimoniales. Il peut s'agir d'objets tangibles tels des édifices, des objets fabriqués et des ressources naturelles ou d'éléments intangibles tels le folklore, les coutumes et les valeurs spirituelles. Les intervenants dans ce domaine oeuvrent dans les musées, les bibliothèques, les archives et les sites de conservation du patrimoine, de même que les membres des sociétés d'histoire et de généalogie.

Les industries culturelles, enfin, renvoient aux individus, aux organismes et aux entreprises qui participent à la création de produits culturels exprimant des idées ou des valeurs, offrant du divertissement ou ayant une fonction utilitaire ou décorative. Leur marché et leur public peuvent être locaux, régionaux, nationaux ou internationaux. Ce secteur regroupe le design, la production de films ou de vidéos, l'artisanat, le commercialisation de la culture, l'édition et l'enregistrement sonore.

L'engagement du gouvernement provincial envers les arts, les industries culturelles et le patrimoine

L'Île-du-Prince-Édouard profite de la richesse et de la diversité actuelles de ses activités culturelles grâce aux efforts soutenus de gens dynamiques et préoccupés du sort des arts, des industries culturelles et du patrimoine. Le gouvernement provincial joue depuis longtemps un rôle dans le développement, la conservation et la promotion des ressources culturelles et patrimoniales de la province. Le soutien traditionnellement accordé aux archives, aux musées, aux bibliothèques, aux théâtres, à l'artisanat et aux activités artistiques pour amateurs s'étend dorénavant aussi au développement des professionnels des arts de la scène et aux entreprises culturelles.

Le gouvernement provincial reconnaît l'importance d'un appui soutenu et à long terme des arts, des industries culturelles et du patrimoine, tout comme il comprend la contribution de ces derniers à la qualité de vie des Insulaires. Le gouvernement est déterminé à :

- célébrer et à promouvoir les diverses formes d'expression culturelle à l'Île-du-Prince-Édouard;
- assurer que l'Île-du-Prince-Édouard dispose des moyens nécessaires pour développer ses aptitudes créatrices, participer aux activités culturelles et évaluer ses ressources culturelles;
- instruire les enfants en matière d'arts et à promouvoir les occasions d'apprentissage continu;
- accroître la compréhension des Insulaires envers leur culture par la connaissance de leur patrimoine;
- promouvoir les besoins en matière de travailleurs professionnels et de bénévoles pour gérer et développer nos ressources patrimoniales et nos activités culturelles;
- respecter les droits d'auteur des producteurs d'art et de biens et services culturels;

- promouvoir l'appréciation et la compréhension de la culture par le public;
- reconnaître la contribution des arts, des industries culturelles et du patrimoine au développement culturel et économique;
- promouvoir un équilibre entre la conservation et l'accès à nos ressources naturelles et patrimoniales;
- favoriser la qualité de l'expression créatrice et de la gestion des activités culturelles;
- valoriser la culture par souci de la culture.

Principes directeurs du rôle gouvernemental en matière d'activités culturelles

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard est responsable du développement, de la valorisation et du soutien des activités culturelles pour le bénéfice de tous les Insulaires. Pour assurer la continuité de l'examen des programmes existants et l'élaboration de nouvelles initiatives, le gouvernement adhère aux principes de base énumérés ci-dessous.

- L'éducation permanente en matière d'arts est essentielle à la santé et à la vitalité de la société insulaire.
- La diversité culturelle est essentielle à l'expérience et à l'expression de la culture au sein de la société insulaire et le respect de la diversité est un aspect primordial de notre identité.
- La participation aux activités culturelles contribue au mieux-être de notre culture, de notre société, de notre économie et de notre environnement.
- Les activités culturelles jouent un rôle important au plan du soutien et du développement des rapports sociaux, éducationnels, économiques et spirituels de nos collectivités.
- Les gens oeuvrant dans les domaines des arts, des industries culturelles et du patrimoine jouent un rôle important au plan de la représentation de l'Île-du-Prince-Édouard à nos yeux et aux yeux du reste du monde.
- Les ressources et les occasions culturelles doivent être à la portée de tous les Insulaires.
- Le soutien et le développement des ressources et des activités culturelles sont la responsabilité conjointe du gouvernement, de la collectivité et des individus.
- Les travailleurs qualifiés et les bénévoles du domaine culturel contribuent de

façon importante à la qualité des activités culturelles de la province.

- La création artistique est essentielle à la vitalité de la vie culturelle à l'Île-du-Prince-Édouard.
- La langue est un principe élémentaire de l'expression culturelle.
- La connaissance du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard contribue à une meilleure compréhension de notre culture actuelle.
- La gestion éclairée des ressources patrimoniales assure leur préservation au profit des générations futures d'Insulaires.
- L'excellence est une norme à laquelle nous pouvons tous et toutes aspirer.

L'engagement

Pour respecter ses engagements, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard promet :

- de financer les arts, les industries culturelles et le patrimoine par l'entremise de subventions, d'achats et de commandes;
- d'aider, d'organiser et d'appuyer les institutions culturelles de façon à favoriser la continuité des concrétisations de qualité;
- d'offrir des programmes et des services qui favorisent et appuient la croissance des activités culturelles;
- de reconnaître les avantages des initiatives culturelles au sein du système d'éducation;
- d'inclure la collectivité dans la prise de décision en matière de culture par l'entremise de consultations publiques et de mécanismes indépendants;
- de coopérer avec les autres intervenants du secteur culturel et de les aider à coordonner leurs efforts;
- d'assurer que les fonds investis dans les activités culturelles aient des retombées positives pour les Insulaires.

Résumé

Le gouvernement provincial s'engage à travailler de pair avec les Insulaires pour définir des objectifs de développement des arts, des industries culturelles et du patrimoine. Il s'engage à élaborer des stratégies fondées sur les principes émis dans la présente politique pour aider à atteindre les-dits objectifs. Comme c'est le cas pour tous les projets appuyés par le secteur public, le gouvernement croit qu'une grande proportion de la population insulaire saura bénéficier de tels efforts.

La culture n'est pas un concept stationnaire et l'approche du gouvernement doit se modifier en accord avec les changements qui s'opèrent au sein de celle-ci. Par un processus continu d'élaboration de politiques, d'établissement d'objectifs et de révision, le gouvernement provincial pense pouvoir soutenir et favoriser la croissance de la vitalité culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard.